



Règlement des visiteurs

1) Domaine d'application

Le présent règlement est applicable à toute personne présente dans l'établissement pendant la durée de l'évènement. Les visiteurs sont tenus de se conformer aux remarques qui leur sont faites par le personnel de l'évènement pour des motifs de service ou de sécurité. Toute personne ne respectant pas les règles mentionnées ci-dessous se verra refuser l'accès à la salle ou expulsée de celle-ci. Ce présent règlement est susceptible de changer à tout moment.

2) Entrées et sorties

Lors de l'accès à la salle, les visiteurs, cosplayers ou non peuvent subir un contrôle de la part de l'équipe de sécurité afin de vérifier qu'aucun objet dangereux ou illicite ne soit introduit. Pour des raisons de sécurité, le personnel d'accueil et de surveillance peut être amené à tout moment à demander aux visiteurs d'ouvrir sacs et paquets et d'en présenter ou d'en faire connaître le contenu à l'entrée ou à la sortie. La vérification sera effectuée dans des conditions préservant la dignité et l'intimité des personnes concernées. En cas de refus du visiteur, la sécurité se réserve le droit de refuser l'accès ou d'expulser la personne concernée. L'équipe de sécurité se réserve le droit de refuser l'accès à l'évènement d'une ou plusieurs personnes.

3) Vestiaires

Des vestiaires sont à disposition des cosplayers dans la salle. Ils sont à disposition des cosplayers uniquement, en aucun cas des visiteurs en civil. Toutefois, l'aide d'une personne accompagnant le cosplayer sera tolérée pour l'aider à se changer si cela est nécessaire. L'accès au vestiaire, et l'intérieur de celui-ci seront surveillés par des membres de la sécurité afin que cette règle soit observée et qu'aucun débordement ne survienne. Aucun objet ne peut être déposé dans les vestiaires, les participants au concours peuvent déposer à la sécurité (présente près des vestiaires) 2 bagages au maximum. La sécurité n'est pas responsable des objets entreposés.

4) Objets trouvés et enfants perdus

Les objets trouvés seront ramenés au Point Info situé à l'entrée de la salle où ils pourront être récupérés à la demande de leurs propriétaires. Les enfants perdus seront amenés au Point Info, un appel sera fait par l'équipe d'animation. Si cet enfant n'a pas été rejoint par ses proches à la fermeture de l'évènement, il est conduit au poste de la police municipale.



Règlement des visiteurs

5) Interdictions

Il est interdit :

- De pénétrer dans la salle en état d'ébriété,
- De toucher au matériel apporté par le staff pour le bon déroulement de l'évènement
- D'apposer graffitis, inscriptions ou marques en tout endroit de la salle.
- De jeter à terre papiers et détritrus, notamment des gommes à mâcher
- De franchir les dispositifs destinés à limiter l'accès au public
- De gêner les autres visiteurs par toute manifestation de n'importe quel type
- De se livrer à des courses, glissades ou escalade.
- De fumer, manger, boire en dehors des lieux spécialement aménagés à cet effet
- D'avoir à l'égard du personnel et des autres visiteurs un comportement (propos, geste ou attitude) tapageur, insultant, violent, agressif, indécent.
- De photographier un cosplayeur sans son accord préalable

6) Introduction d'objets dans la salle

Il est interdit d'introduire sur le lieu de l'évènement :

- Des armes et munitions
- Des substances explosives, inflammables et volatiles
- Des objets dangereux, nauséabonds, excessivement lourds et encombrants
- Des animaux, à l'exception des chiens accompagnant les visiteurs non-voyants
- De la nourriture et des boissons, à l'exception de celle pour enfants
- Des armes blanches, de décoration ou non
- Des armes d'airsoft ou autres répliques d'armes en tout genre.
-

Seront autorisées uniquement les armes factices (type plastique, en bois léger, réplique en mousse)

7) Consignes liées à la sécurité.

Les visiteurs contribuent à la sécurité en signalant à l'agent de surveillance le plus proche tout accident, évènement anormal ou comportement suspect.

Si l'évacuation du bâtiment est nécessaire, elle s'effectue dans l'ordre et la discipline sous la conduite du personnel de l'évènement et/ou des autorités qualifiées présentes.

En cas d'accident ou de malaise, il est interdit de déplacer le malade ou l'accidenté, de le faire boire ou de lui administrer un médicament quelconque avant l'arrivée des secours

Si parmi les visiteurs, un médecin, secouriste, infirmier intervient, il lui est demandé de présenter sa carte professionnelle ou d'habilitation et de demeurer auprès du malade ou de l'accidenté jusqu'à son évacuation. Il est invité à laisser son nom et son adresse au personnel de l'évènement présent sur les lieux.

En présence d'un début d'incendie, le sinistre doit être immédiatement signalé :

- Verbalement à l'agent de sécurité le plus proche
- Par l'utilisation des boitiers « bris de glace » répartis dans la salle.